L'Europe veut bannir les polluants « du quotidien »

Les milliers de substances les plus dangereuses devraient disparaître des produits courants d'ici à 2030

Plastiques polluants collectés en Angleterre, en 2018. MONTY RAKUSEN/PHOTONONSTOP

La promesse d'une révolution. Après de multiples reports, dus notamment à la résistance acharnée de l'industrie, la Commission européenne a publié, lundi 25 avril, sa « feuille de route » afin d'éliminer les substances chimiques les plus dangereuses pour la santé et l'environnement des produits de grande consommation. Pilier de la stratégie « zéro pollution » du Pacte vert européen, elle vise à *« garantir un environnement sans substances toxiques »* d'ici à 2030. Phtalates, bisphénols, PVC, parabens, éthers de glycol, retardateurs de flamme bromés, composés perfluorés (PFAS)... Ces polluants dits « du quotidien » sont partout : jouets, biberons, tétines, emballages alimentaires, vêtements, meubles, appareils électroniques, cosmétiques, peintures, produits d'entretien. Au total, plusieurs milliers de produits toxiques seront interdits dans les prochaines années.

« Ces restrictions visent à réduire l'exposition des personnes et de l'environnement à certains des produits chimiques les plus dangereux en visant un large éventail d'usages, industriels, professionnels et dans les produits de consommation », a commenté le commissaire européen à l'environnement, Virginijus Sinkevicius. Un engagement salué comme un tournant *« historique »* par les ONG et chercheurs qui alertent depuis plus d'une décennie sur les dangers de cette pollution protéiforme.

A l'échelle de l'Union européenne (UE), environ 300 millions de tonnes de substances chimiques sont produites chaque année par l'industrie, selon Eurostat, l'office statistique de l'UE. La grande majorité (74 %) est jugée *« dangereuse pour la santé ou l'environnement »* par l'Agence européenne pour l'environnement. Cela représente environ 12 000 substances. La plupart sont considérées comme des perturbateurs endocriniens. Et près d'une sur cinq est classée comme potentiellement cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction (CMR).

« Polluants éternels »

Jusqu'ici, les restrictions concernaient surtout les substances suspectées CMR (1 775 sont aujourd'hui référencées) et s'appliquaient essentiellement aux jouets et aux cosmétiques. La Commission a décidé de passer à une phase d'interdiction massive en dressant une liste noire qui pourra cibler toutes les substances d'une même famille sans les passer chacune à la moulinette. Cette liste sera évolutive.

Par ailleurs, chaque Etat membre conserve le droit de proposer l'interdiction de substances qui n'y figureraient pas. Les premières interdictions sont attendues à partir de 2024 et s'appliqueront aussi aux produits importés.

Six grands groupes sont ciblés en priorité en fonction de leur dangerosité et de l'étendue de leurs usages. En tête, on retrouve les PFAS (substances poly- et perfluoroalkylées), également appelés « polluants éternels » en raison de leur extrême persistance dans l'environnement et de leur accumulation dans notre organisme : plus de 4 500 de ces composés perfluorés sont intégrés dans les revêtements antiadhésifs (poêle ou papier cuisson, emballage alimentaire), les vêtements imperméables ou encore les crèmes solaires.

Des dérogations pourraient être accordées pour certains usages jugés « essentiels » : une possibilité qui augure encore quelques batailles entre la direction générale chargée du marché intérieur et de l'industrie, pilotée par le Français Thierry Breton, et celle de l'environnement de Virginijus Sinkevicius, pour définir ce qui est « essentiel » ou non.

Sur la liste noire figurent également les retardateurs de flamme (entre 50 et 100 sortes différentes) : ces produits aux propriétés ignifuges sont ajoutés à certains meubles rembourrés (chaises hautes pour enfant), à des mousses synthétiques (matelas de berceau), textiles (sièges de voiture) ou à du matériel électronique pour éviter qu'ils prennent feu. Des propriétés non démontrées, contrairement à leurs mutiples effets délétères sur la santé, selon un rapport de 2015 de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses).

Plus connu du grand public, le PVC est aussi dans le collimateur de Bruxelles. Cette forme de plastique, la plus difficile à recycler, est utilisée dans un très large éventail de produits : jouets, articles gonflables (piscines, accessoires de sports nautiques), emballages alimentaires, meubles, chaussures, matériaux de construction... Au total, environ 6,5 millions de tonnes de produits en PVC sont fabriquées chaque année en Europe. Le PVC contient, outre de nombreux additifs toxiques tels les PFAS, les retardateurs de flamme, les phtalates ou les bisphénols.

Une approche « générique » de la gestion des risques permettra d'interdire des groupes de substances

Ces derniers sont aussi inscrits sur la liste noire. On compte environ 200 bisphénols différents. Entre 100 000 et 1 million de tonnes sont produits chaque année en Europe pour être incorporés dans toutes sortes d'articles en plastique. La France interdit le bisphénol A dans les contenants alimentaires depuis 2015, et l'Europe dans les biberons depuis 2012.

Les enfants, à commencer par les nouveau-nés, étant particulièrement vulnérables (et exposés) aux produits chimiques, la Commission a aussi décidé d'interdire toutes les substances potentiellement CMR des articles de puériculture : tétines, jouets de dentition, savons, shampooings ou crèmes pour bébés, couverts pour enfants... Sur proposition de la France a également été décidé d'interdire l'usage de produits toxiques dans les couches à usage unique. Formaldéhyde, hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines, PCB... des dizaines de substances chimiques dangereuses ont été identifiées dans des couches.

Fin du cas par cas

Pas besoin de nouvelle directive pour appliquer ces interdictions. Elles passeront par une révision en profondeur du règlement européen Reach sur les substances chimiques d'ici à 2027 : Reach privilégiera désormais une approche « générique » de la gestion des risques, et non plus au cas par cas. Une évolution majeure qui permettra d'introduire des interdictions par groupe de substances, sans avoir besoin de démontrer un risque inacceptable pour chaque substance, comme c'est le cas aujourd'hui. Un processus qui paralyse le système européen d'autorisation. Sur environ 200 000 substances utilisées en Europe (une nouvelle substance est créée toutes les deux secondes par l'industrie), seulement 15 ont été interdites dans le cadre de la réglementation Reach depuis son entrée en vigueur en 2007.

Le passage à une approche générique devrait permettre de changer de rythme et d'échelle. Le Bureau européen de l'environnement (BEE), qui fédère plus de 140 organisations à l'échelle de l'UE, estime qu'avec la feuille de route de la Commission entre 4 000 et 7 000 substances devraient être interdites d'ici à 2030.

« Jusqu'ici, les contrôles des produits chimiques étaient extraordinairement lents en Europe, et les intérêts commerciaux primaient toujours sur la santé et l'environnement, commente Tatiana Santos, chargée du dossier au BEE. *L'annonce de la Commission von der Leyen augure de changements rapides. »* L'experte estime que cette *« grande désintoxication »* promet d'*« améliorer la sécurité de presque tous les produits manufacturés »* et de *« réduire rapidement l'exposition chimique dans nos écoles, nos foyers et sur nos lieux de travail »*. ■

STÉPHANE MANDARD

Le sable, une ressource stratégique exploitée sans frein

Dans un rapport, les Nations unies alertent sur la consommation effrénée de granulats et ses conséquences graves pour l'environnement

Environ 50 milliards de tonnes par an : la consommation de sable dépasse celle de toute autre ressource naturelle solide sur la planète. Seule celle de l'eau le détrône. *« C'est l'équivalent d'un mur de 27 mètres de haut et de 27 mètres de large qui ferait le tour de la Terre. Ou encore une moyenne de 18 kilos par personne et par an »*, illustre Pascal Peduzzi, directeur du réseau Global Resource Information Database (GRID), un des centres de recherche du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). Ce chercheur en environnement et enseignant à l'université de Genève a dirigé plusieurs rapports consacrés aux granulats (sable, gravier et roche concassée). Le dernier, publié mardi 26 avril, porte sur l'urgence à contrôler l'exploitation d'un matériau omniprésent mais extrêmement peu réglementé.

« Le sable est le héros méconnu de notre développement », affirme Sheila Aggarwal-Khan, directrice de la division économie du PNUE. Car ce matériau est partout : dans l'asphalte, le verre, l'électronique, le béton – le bâtiment et les travaux publics captent à eux seuls les quatre cinquièmes du volume total. Il est très bon marché, polyvalent, simple à produire en puisant dans l'environnement, mais pas renouvelable de sitôt. Or, il en faut toujours davantage, pour bâtir des routes, des ports, des chemins de fer, des villes, pour ériger des protections contre les inondations et des digues contre la montée du niveau de la mer (que l'extraction de sable près du rivage peut paradoxalement accélérer). Tirée par la croissance démographique et économique, la consommation de granulats a triplé en vingt ans. La production suit le mouvement : elle s'élevait à 42 211 milliards de tonnes en 2020 et à 44 300 milliards de tonnes en 2021, presque 5 % de plus.

« Satisfaire une demande croissante de sable sans transgresser les limites planétaires représente un défi de durabilité important », prévient l'équipe du PNUE-GRID Genève. Les auteurs insistent sur la nécessité de traiter ce matériau apparemment banal comme une *« ressource stratégique qui fournit des services écosystémiques essentiels »*. Ils appellent à des coopérations transfrontalières et au renforcement de politiques publiques encore très lacunaires.

L'absence de règles stimule un secteur informel, voire des pratiques illégales, redoutables pour l'environnement et pour les populations locales. Dans l'Andhra Pradesh, dans le sud-est de l'Inde, des droits d'exploitation du sable ont été attribués à partir de 2014, sous le contrôle d'une coopérative de développement, à des femmes vivant sous le seuil de pauvreté. Mais l'intendance n'a pas suivi et les travailleuses se sont plaintes de ne recevoir ni la formation ni les revenus promis, d'être confrontées aux obstacles dressés par des groupes politiques opposés à cette initiative, et de risquer d'être victimes des camions la nuit. A l'inverse, dans le comté de Makueni, dans le sud du Kenya, la criminalité liée à l'exploitation sans limite des carrières a pu être stoppée. Après que les habitants se sont rebellés contre ce fléau, les autorités ont adopté une loi spécifique en 2015. Celle-ci interdit notamment l'exportation du sable hors du district, impose l'achat de licences aux exploitants de plus de 2 tonnes et destine la moitié des revenus qui en sont tirés à la restauration du milieu naturel.

L'absence de règles stimule des pratiques redoutables pour l'environnement et les populations locales

« Les habitants d'un village de pêcheurs en Jamaïque m'ont raconté qu'un soir, des gens étaient venus avec des armes et des camions et qu'ils avaient littéralement "pris" la plage. En une nuit », témoigne M. Peduzzi. L'expert relate d'autres histoires de trafic et d'exploitation inconsidérée, notamment au Sri Lanka, où des éléphants tombent dans des trous ouverts tous azimuts et où le cours des rivières trop draguées s'inverse, favorisant la divagation et les attaques de crocodiles.

Car la nature paie un lourd tribut à l'extraction incontrôlée. Celle-ci a des conséquences indirectes et de long terme, parfois à des kilomètres à la ronde : sécheresse accrue des cours d'eau, modification de la nature des sols, affaissement des rivages... Dans les zones côtières, en particulier, affecter des écosystèmes d'estuaires, de dunes ou de fonds marins comporte des risques sévères de modification des courants marins – et des ressources de pêche –, de pollution des aquifères (où sont stockées les eaux souterraines) et d'érosion des littoraux.

Inégalités entre régions

Certains pays interdisent désormais de recourir à du sable marin pour toute autre utilisation que des travaux maritimes et côtiers. Les rapporteurs suggèrent de recueillir davantage de connaissances géologiques, de miser sur des solutions basées sur la nature – moins de digues en béton et plus de végétation pour fixer les rivages –, de s'astreindre à restaurer les lieux et de limiter le gaspillage.

« En France, on pourrait toujours concasser les roches des montagnes, ce n'est pas le cas des Pays-Bas », note M. Peduzzi, qui souligne les inégalités entre les régions du monde. L'Ile-de-France, où la construction est en pleine ébullition avec les multiples chantiers du Grand Paris, importe la moitié des granulats dont elle a besoin.

C'est cependant en Asie que le boom de la construction est le plus vertigineux. Il a entraîné une ruée vers les granulats des rivières, des lacs et des zones côtières de la Chine et de l'Inde. Le continent asiatique est à lui seul à l'origine de 67 % de la production mondiale, selon le PNUE-GRID. Singapour constitue l'exemple le plus célèbre de cette frénésie : la cité-Etat s'est étendue de 23 % sur la mer en quarante-cinq ans, soit, en 2018, 137 kilomètres carrés de territoires gagnés avec des monceaux de granulats. Des solutions existent pour économiser sable et béton : construire en bois, en paille, en terre, et recycler massivement les produits de la déconstruction. Les experts suggèrent de taxer la mise en décharge des déchets du bâtiment, de sensibiliser les maîtres d'ouvrage, de former les architectes... ■

MARTINE VALO